CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

DGAET Direction des Routes et des Ports Arrondissement d'Aix-en-Provence 15447

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET : RD 17/RD 17f - Saint-Antonin-sur-Bayon - Aménagement d'une entrée de ville au lieudit "Le Bouquet" - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille Provence en concertation avec la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon et le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'aménager une section de voie située au croisement de la RD 17, du PR 83 + 450, et de la RD 17f, du PR 07000 au PR 0 + 150, hors agglomération, au lieudit « Le Bouquet ».

L'aménagement prévoit la réalisation d'un carrefour en « T » et la mise en valeur de l'entrée de ville.

Cette opération permettrait d'améliorer les conditions de circulation et, aux usagers, d'emprunter cette voie dans les meilleures conditions.

Ce projet étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Métropole Aix-Marseille Provence à réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune et de la Métropole à l'exception de la chaussée.

Les travaux seront intégralement financés par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Ce rapport ne comporte aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL